



FR

CETTE ACTION EST FINANCEE PAR L'UNION EUROPEENNE

ANNEXE

à la décision d'exécution de la Commission relative au financement du plan d'action annuel en faveur des Terres Australes et Antarctiques françaises pour 2023

Document d'action – Projet « Préservation des écosystèmes MARins et gestion durable des Ressources naturelles du sud-ouest de l'océan Indien » (MARIO)

PLAN D'ACTION ANNUEL

Le présent document constitue le programme de travail annuel au sens de l'article 110, paragraphe 2, du règlement financier, ainsi que le plan d'action/la mesure au sens de l'article 23 du règlement IVCDCI - Europe dans le monde, auquel l'article 82 de la DAOG fait référence.

1 SYNTHÈSE

1.1 Tableau récapitulatif de l'Action

1. Intitulé CRIS/OPSYS Acte de base	Projet « Préservation des écosystèmes MAR ins et gestion durable des R essources naturelles du sud-ouest de l' o céan I ndien » (MARIO) Référence opérationnelle OPSYS : ACT-62096 Financé au titre de la Décision 2021/1764/UE du Conseil relative à l'association des pays et territoires d'outre-mer, y compris le Groenland (DAOG).
2. Initiative 'Team Europe'	Non
3. Zone bénéficiaire de l'action	L'action sera menée aux îles Éparses et aux îles Australes (Terres Australes et Antarctiques Françaises).
4. Document de programmation	Programme indicatif pluri-annuel 2021-2027 - Terres Australes et Antarctiques Françaises (TAAF) Annexe II de la décision d'exécution de la Commission adoptant 9 programmes indicatifs pluriannuels pour les pays et territoires d'outre-mer pour la période 2021-2027
5. Lien avec les objectifs du PIP / résultats attendus concernés	L'action contribue aux objectifs et résultats suivants du Programme Indicatif Pluri-annuel 2021-2027 des TAAF : Objectif spécifique - Améliorer la connaissance et le suivi des écosystèmes marins à l'échelle du sud-ouest de l'océan Indien, afin de développer des mesures de conservation adaptées

	<p>Résultat 1 - La connaissance des écosystèmes de la région est améliorée, en tenant compte des changements globaux</p> <p>Résultat 2 - Les pressions générées par les activités humaines sont mieux évaluées</p> <p>Résultat 3 – La gestion des aires protégées est renforcée à travers la mise en place d’une gestion intégrée des risques et pressions liés aux activités humaines, tenant compte des changements globaux</p> <p>Objectif spécifique n°2 – Renforcer la durabilité des pêcheries à l’échelle régionale</p> <p>Résultat 4 – Le caractère durable et intégré des pêcheries autorisées est renforcé</p> <p>Résultat 5 – Les activités de pêche INN sont mieux caractérisées</p> <p>Résultat 6 - L’intégration régionale des TAAF est renforcée</p>			
DOMAINES PRIORITAIRES ET INFORMATIONS SECTORIELLES				
6. Domaine(s) prioritaire(s), secteurs	Lutte contre la dégradation de l’environnement et conservation de la biodiversité (code CAD 410) et pêcheries (code CAD 313).			
7. Objectifs de développement durable (ODD)	<p>ODD principal : ODD 14 (vie aquatique)</p> <p>Autres ODD : ODD 13 (changements climatiques) et ODD 15 (vie terrestre)</p>			
8. a) Code (s) CAD	<p>CAD 410 — Environnement en général — 50%</p> <p>Dont CAD 41010 : Politique de l’environnement et gestion administrative ; CAD 41020 : Protection de la biosphère ; CAD 41030 : Biodiversité ; CAD 41082 : Recherche en sciences de l’environnement.</p> <p>CAD 313 — Pêches — 50%</p> <p>Dont CAD 31310 : Politique de la pêche et gestion administrative ; CAD 31320 : Développement de la pêche ; CAD 31382 : Recherche en sciences halieutiques.</p>			
8. b) Principal canal de distribution @	13 000 Gouvernement d’un pays tiers (coopération déléguée)			
9. Objectifs de dépenses	<input type="checkbox"/> Migration <input checked="" type="checkbox"/> Climat <input type="checkbox"/> Inclusion sociale et développement humain <input type="checkbox"/> Égalité de genre <input checked="" type="checkbox"/> Biodiversité <input type="checkbox"/> Droits de l’homme, démocratie et gouvernance <input type="checkbox"/> Éducation			
10. Marqueurs (À partir du formulaire CAD)	Objectif politique général @	Non ciblé	Objectif significatif	Principal objectif
	Développement de la participation/bonne gouvernance	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

	Aide à l'environnement @	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Égalité entre les hommes et les femmes et autonomisation des femmes et des filles	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Développement du commerce	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Santé génésique, de la mère, du nouveau-né et de l'enfant	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Réduction des risques de catastrophe @	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Inclusion de personnes handicapées @	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Nutrition @	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Marqueurs de la convention de Rio	Non ciblé	Objectif significatif	Principal objectif
	Diversité biologique @	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Lutte contre la désertification @	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Atténuation du changement climatique @	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Adaptation au changement climatique @	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
11. Marqueurs internes et Tags:	Objectifs politiques	Non ciblé	Objectif significatif	Principal objectif
	Transformation numérique @	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	connectivité numérique gouvernance numérique entrepreneuriat numérique compétences numériques services numériques	OUI <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	NON <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	Connectivité @	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	connectivité numérique énergie transports santé éducation et recherche	OUI <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	NON <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	Migration @	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Covid-19	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
INFORMATIONS RELATIVES AU BUDGET				
12. Montants concernés	Ligne budgétaire : (ligne et poste budgétaire): Programmes régionaux 14.050200.02 Coût total estimé : 4 200 000 EUR Montant total de la contribution du budget de l'UE : 4 000 000 EUR Cette action est cofinancée conjointement par : - Les TAAF pour un montant de 200 000 EUR			
GESTION ET EXÉCUTION				
13. Modalités de mise en œuvre (type de financement et mode de gestion)	Modalité de projet Gestion indirecte avec l'Agence Française de Développement (AFD)			

1.2 Résumé de l'Action

Les Terres Australes et Antarctiques Françaises (TAAF) sont un territoire d'outre-mer (Pays et Territoire d'Outre-mer, PTOM) qui abrite une biodiversité exceptionnelle et dispose d'un vaste espace maritime riche en ressources marines. L'Action MARIO (préservation des écosystèmes **MA**rins et gestion durable des **R**essources naturelles du sud-ouest de l'**oc**éan **I**ndien) se fixe pour principal objectif de contribuer à la préservation des écosystèmes marins et à la gestion durable des ressources naturelles des TAAF. Cela consiste, tout d'abord, à améliorer la connaissance et le suivi des écosystèmes marins (Objectif 1), puis à mieux caractériser certaines pressions qui pèsent sur ces écosystèmes (Objectif 2) et enfin à développer des mesures de gestion adaptées (Objectif 3). Cette Action contribuera, en outre, à renforcer l'intégration régionale des TAAF, en favorisant les collaborations et actions conjointes avec les régions ultrapériphériques de la zone (La Réunion, Mayotte) et d'autres États, tels que des États voisins de la région (Afrique du Sud, Mozambique, autres États insulaires membres de la Commission de l'océan Indien (COI), etc).

Au-delà du renforcement de la coopération régionale autour de problématiques de gestion communes, l'action MARIO va avoir un impact majeur et durable sur la capacité des TAAF et possiblement des pays de la région : 1) de disposer d'une amélioration des connaissances, notamment en matière de pressions, pour l'élaboration des avis ou mesures de protection des écosystèmes marins et de gestion des ressources naturelles de milieux insulaires et ; 2) de faire bénéficier d'autres territoires faisant face à des problèmes similaires, y compris de la région océan Indien, des connaissances et du savoir-faire acquis (dissémination des bonnes pratiques), tout en favorisant la gestion commune d'écosystèmes et de ressources partagées entre ces territoires.

La zone d'intervention de l'Action couvre plus spécifiquement les îles Éparses localisées dans le canal de Mozambique (Europa, Juan de Nova et l'atoll Bassas da India et optionnellement Tromelin au nord de La Réunion), les îles Australes (Saint Paul et Amsterdam, Archipels de Crozet et Kerguelen) dans les TAAF ainsi que le plateau de Del Cano (situé au Sud du canal, à cheval sur les zones économiques exclusives de Crozet, de Marion et de Prince Edouard et les eaux internationales qui les séparent).

Dotée d'une enveloppe de 4 millions d'euros, l'Action sera mise en œuvre sur 60 mois dans le cadre d'une gestion indirecte avec l'AFD.

L'Action contribuera à la réalisation de l'ensemble des objectifs et résultats attendus définis dans le programme indicatif pluriannuel des Pays et Territoires d'Outre-Mer (PTOM) de l'océan Indien (2021-2027). La totalité de l'enveloppe prévue pour les TAAF sur 2021-27 s'engagera via cette action. L'Action est en lien avec les articles de la DAOG 2021-2027 visant la « gestion durable et la conservation de la biodiversité et des services écosystémiques » (Art. 16), les « Océans » (Art. 19) et la « gestion durable de l'eau » (Art. 20). S'appuyant sur la politique générale des TAAF, elle s'inscrit en ligne avec les priorités de l'UE (en particulier le Pacte Vert) et de la France, ainsi qu'avec les agendas internationaux en matière de protection des ressources marines et plus largement de la biodiversité. La priorité accordée à la biodiversité marine s'inscrit dans la continuité de l'action menée sous le 10^{ème} FED au niveau de la gestion durable et la préservation des écosystèmes marins (principalement sur le secteur de Mayotte et des Glorieuses, au nord Canal du Mozambique) et en complémentarité avec l'action de restauration des écosystèmes terrestres mise en œuvre sous le 10^{ème} FED). De plus, la bonne gestion de l'espace maritime des TAAF contribue aussi aux dimensions de gouvernance des océans, de lutte contre la pêche illégale et de sécurité maritime de la Stratégie Indopacifique de l'UE, et est complémentaire aux Accords de Pêche de l'UE avec plusieurs pays de la région pour répondre aux intérêts de la flotte de pêche de l'UE dans l'océan Indien. Les aspects de recherche, d'adaptation aux changements climatiques, de protection de la biodiversité et de gouvernance des océans sont également en ligne avec les ambitions du Global Gateway de l'UE. L'action contribue par ailleurs directement à l'ODD 14 (vie aquatique), ainsi qu'aux ODD15 (vie terrestre) et 13 (changements climatiques).

2 JUSTIFICATION

2.1 Contexte

Contexte géopolitique

Les Terres Australes et Antarctiques Françaises (TAAF) sont un territoire d'outre-mer créé en 1955. Le territoire gère des espaces, regroupés en 5 districts, répartis dans l'océan Indien sur un gradient géographique étendu, s'étendant des tropiques (îles Éparses du canal du Mozambique) à l'Antarctique (Terre Adélie), en passant par les îles subantarctiques (archipel Crozet, archipel de Kerguelen, îles Amsterdam et St-Paul). Les TAAF constituent le seul Pays et Territoires d'Outre-mer (PTOM) français de l'océan Indien. Comme d'autres territoires d'outre-mer, les TAAF sont associés à l'Union européenne en tant que PTOM.

Les territoires sous juridiction des TAAF n'ont pas de population permanente, mais accueillent du personnel scientifique et technique qui y séjourne plusieurs mois d'affilée. De par leur répartition sur plusieurs régions biogéographiques, de leur isolement et de leur état de préservation, les territoires des TAAF constituent en effet des sites privilégiés pour le développement de la recherche scientifique et s'intègrent dans de nombreux réseaux nationaux et internationaux d'observation à long terme des écosystèmes et de leur évolution face aux changements globaux et aux impacts anthropiques. L'administration des TAAF compte ainsi parmi ses missions centrales, le soutien à la mise en œuvre et au développement des activités de recherche, actuellement la principale activité exercée dans les districts.

L'ensemble des TAAF procure à la France un espace maritime (eaux territoriales et Zones Économiques Exclusives (ZEE)) de près de 2 300 000 km², riche en ressources marines. De plus, les TAAF abritent une importante biodiversité, avec des concentrations exceptionnelles d'espèces patrimoniales ou protégées (oiseaux marins, pinnipèdes, tortues marines, mammifères marins, etc.) et des écosystèmes marins particulièrement productifs ou emblématiques (récifs coralliens, herbiers, mangroves, forêts de laminaires, zones de convergences océaniques, monts sous-marins, etc.).

Sur le plan politique, la souveraineté de la France sur les différents territoires s'exerce dans des contextes différents. Si les Terres Australes et la Terre Adélie ne font pas l'objet de contestation, les revendications de Madagascar sur les Îles Éparses du Canal du Mozambique et de Maurice sur Tromelin constituent actuellement un frein au développement de la coopération régionale.

Sur le plan géopolitique, la politique menée dans les TAAF soutient la France dans son objectif de mener une diplomatie environnementale ambitieuse dans la région Indopacifique. Elle place en effet l'engagement en faveur des biens communs comme l'une des composantes essentielles de sa stratégie pour cette région du monde. La bonne gestion de l'espace maritime des TAAF contribue aussi aux dimensions de gouvernance des océans, de lutte contre la pêche illégale et de sécurité maritime de la Stratégie Indo-Pacifique de l'UE, et est, en ce sens, complémentaire aux Accords de partenariat pour une pêche durable de l'UE avec plusieurs pays de la région. Dans ce contexte, la coopération régionale constituera une dimension importante pour atteindre les objectifs fixés, notamment à travers un partage d'expertise avec les autres pays du Sud-Ouest de l'océan Indien (pays insulaires, mais aussi Afrique du Sud et autres partenaires du continent). La cohérence avec les programmes de coopération INTERREG de La Réunion et de Mayotte sera aussi recherchée.

Stratégie d'intervention des TAAF en matière protection de l'environnement et de gestion des ressources naturelles

Les TAAF jouent un rôle important dans le bassin régional du Sud-ouest de l'océan Indien en termes de préservation de la biodiversité et de résilience face au changement climatique. Le modèle de gestion et de préservation des écosystèmes marins des TAAF et des ressources qu'ils abritent se fonde sur : i) une collaboration étroite avec la communauté scientifique et l'acquisition continue de connaissances pour suivre l'état des écosystèmes et des ressources, en vue d'identifier les mesures de gestion les plus pertinentes à mettre en place ; ii) l'encadrement des activités anthropiques de manière à limiter les pressions sur les milieux naturels.

S'agissant de la protection du territoire des TAAF, une politique ambitieuse est mise en œuvre. En février 2022, la réserve naturelle nationale (RNN) des Terres australes françaises (TAF), dont les TAAF sont gestionnaires, a été étendue à l'ensemble des espaces maritimes des archipels Crozet et Kerguelen et des îles Saint-Paul et Amsterdam. Avec 1,6 millions de km² (15% du domaine maritime français), la RNN des TAF, inscrite depuis 2019 sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, devient ainsi la plus grande aire marine protégée française et la deuxième plus grande aire marine protégée au monde dont 375 000km² de réserves complètement préservées de toutes activités industrielles ou commerciales. Cette extension considérable des aires marines protégées constitue une reconnaissance de la valeur écologique et patrimoniale des milieux marins et insulaires des TAAF mais renforce leur responsabilité à connaître, préserver et gérer durablement les milieux marins placés sous sa juridiction. Une démarche similaire est engagée dans le district des Îles Éparses, où les TAAF sont d'ores et déjà gestionnaires de la Réserve naturelle nationale de l'Archipel des Glorieuses (créée en 2021). La stratégie nationale des aires protégées de la France (et plus spécifiquement son plan d'action 2021-2023) prévoit le classement de l'ensemble des îles Éparses et des eaux sous-juridiction associées en réserve naturelle nationale.

La politique générale des TAAF contribue aux objectifs de la France en matière de protection des ressources marines et plus largement de la biodiversité. La France a en effet récemment défini une stratégie relative à la biodiversité unifiée pour la métropole et les outre-mer et intégrant les enjeux terrestres et maritimes, qui ambitionne de contribuer à enrayer la perte de biodiversité terrestre et marine d'ici 2030. L'objectif est de protéger 30% des espaces nationaux sous juridiction, dont un tiers sous une protection forte. Cette politique dans les TAAF représente aussi une contribution importante au Pacte Vert et à la Stratégie de l'UE sur la Biodiversité, ainsi qu'aux engagements de l'UE à la Convention pour la Diversité Biologique (CBD et le récent accord de la COP15) et au traité des Nations Unies sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine en haute-mer (qui a l'ambition de protéger 30% des terres et 30% des mers d'ici à 2030).

Plusieurs documents cadres de gestion ou d'investissement encadrent plus spécifiquement l'intervention des TAAF en matière d'environnement et de pêche. Parmi les plus récents, on peut notamment citer : le plan de gestion 2018-2027 de la réserve naturelle nationale des Terres australes françaises, le plan d'action biodiversité 2020-2025 des îles Éparses, le plan de gestion de la pêche à la légine 2019-2025 (un plan de gestion de la pêche de langouste à Saint-Paul et Amsterdam sera mis en œuvre à partir de début 2024), le plan pluriannuel d'investissement 2021-2026.

En 2022, le territoire s'est également doté, en partenariat avec le ministère de la recherche, les principaux instituts scientifiques nationaux, l'Office français pour la biodiversité (OFB) et l'AFD, d'une stratégie pour

le développement des activités de recherche dans les îles Éparses pour la période 2022-2026. Les projets devront prioritairement porter sur l'étude du fonctionnement, de la dynamique et de l'évolution des écosystèmes des îles Éparses en s'appuyant sur un large panel de disciplines scientifiques. L'étude des milieux marins peu connus, tels que les monts sous-marins ou les zones profondes y figure parmi les axes de recherche prioritaire. Ce document cadre encourage notamment le développement de collaborations régionales avec les pays du sud-ouest de l'océan Indien.

S'agissant de la pêche maritime, cette activité est soumise à autorisation dans les TAAF. La perception par les TAAF d'un droit sur les produits pêchés et l'obligation, à tout bateau de pêche ou de transport de poissons, de signaler son entrée dans les ZEE et de déclarer le tonnage de poisson détenu à bord font également partie de ses prérogatives. Certaines formes de pêche sont interdites, le contrôle de la pêche est systématique et des sanctions pénales sont prévues. Le préfet, administrateur supérieur des TAAF joue un rôle prépondérant dans la gestion de la ressource. Il établit une réglementation de la pêche dans les eaux des TAAF, délivre les autorisations de pêche, détermine les dates de campagne et le montant des redevances, fixe le niveau et la répartition des Totaux Admissibles de Captures (TAC) et définit les missions des observateurs et contrôleurs de pêche.

La politique des TAAF et les actions menées dans ce cadre, notamment l'action MARIO, contribuent directement à l'Objectif de Développement Durable (ODD) 14 « Vie aquatique », grâce aux actions menées pour préserver les écosystèmes marins et gérer durablement les ressources marines. Elle s'inscrit également en ligne avec les Objectifs de la Décennie des Nations unies pour les sciences océaniques pour le développement durable (2021-2030), qui visent : « *Des océans propres où les sources de pollutions sont recensées et réduites ou éliminées* », « *Des océans sains et résilients où les écosystèmes marins sont bien connus, protégés, restaurés et gérés* », « *Des océans productifs qui permettent un approvisionnement alimentaire et une économie océanique durable* ». Les efforts visant à caractériser les effets du changement climatique sur les écosystèmes des TAAF en vue de déployer des mesures de suivi et de gestion adaptées contribuent directement à l'ODD 13 (changements climatiques). Les efforts visant les aires marines protégées contribuent également à l'ODD 15 (vie terrestre).

Des enjeux partagés impliquant une action régionale

Les enjeux de préservation des écosystèmes marins et de gestion durable des pêcheries sont communs aux territoires insulaires des Outre-mer et partagés avec les pays voisins de l'océan Indien. Ils sous-tendent le cadre d'action régional d'organisations inter-gouvernementales au sein desquelles la France contribue, notamment la Convention de Nairobi pour la protection, la gestion et le développement de l'environnement marin et côtier de la région de l'Afrique de l'Est, la Commission pour la conservation de la faune et la flore marines de l'Antarctique (CCAMLR), la Commission des Thons de l'océan Indien (CTOI), l'Accord relatif aux Pêches dans le Sud de l'océan Indien (APSOI), la Commission des pêches du sud-ouest de l'océan Indien (CPSOOI) ou encore l'Accord sur la conservation des albatros et des pétrels (ACAP). Les enjeux liés à l'éradication de la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) dans l'océan Indien, source majeure de pression, sont relayés par l'ensemble des instances internationales, et ont motivé la signature en 2016 d'un accord entre la France et l'Afrique du Sud relatif à la coopération dans les zones maritimes adjacentes aux TAAF, à l'île Marion et à l'île du Prince Edouard. Le développement d'outils et la coopération entre pays voisins autour de l'effort de lutte contre la pêche INN constituent des objectifs prioritaires à long terme des TAAF.

Au-delà de la responsabilité commune incombant aux pays de protéger ce patrimoine de la région, la préservation de l'environnement et la gestion durable des ressources constituent pour eux un enjeu majeur en termes d'opportunités de développement, dans le contexte de changements globaux. De plus, les États côtiers du bassin s'accordent pour considérer les aires marines protégées (AMP) comme des outils efficaces permettant de concilier enjeux de préservation et développement durable des activités humaines. Celles déjà mises en place ou en projet dans les espaces maritimes des États voisins constituent une opportunité intéressante pour la mise en réseau des gestionnaires, la coopération technique et scientifique, et la mise en place de mesures de conservation concertées.

2.2 Analyse des problèmes

Contexte

L'océan Indien occidental abrite un patrimoine naturel très riche mais menacé par le développement des activités humaines (surexploitation des espèces sauvages, destruction des habitats, introductions d'espèces non-indigènes (ENI), pollutions diverses, etc.) et les changements globaux. De son côté, le territoire des TAAF se compose de milieux marins caractérisés par des écosystèmes remarquables, soit par leur biodiversité élevée (récifs coralliens, mangroves, monts sous-marins et herbiers des îles Éparses) et leur rôle significatif dans l'atténuation locale des effets du changement climatique, soit par les vastes espaces peu fréquentés (écosystèmes côtiers et hauturiers) offrant des aires de repos, de reproduction ou d'alimentation à des concentrations importantes d'individus d'espèces emblématiques (oiseaux marins, mammifères marins, tortues marines, etc.), dont certaines sont menacées à l'échelle mondiale.

Malgré des pratiques historiques parfois significatives (chasse des mammifères marins, exploitation non raisonnée des ressources halieutiques, etc.), le faible niveau actuel d'activités humaines, une activité d'exploitation des ressources marines limitée et strictement réglementée (pêcheries) et l'isolement des territoires ont permis de maintenir les milieux marins des TAAF dans un état de naturalité élevé et de préserver des écosystèmes fonctionnels et productifs, contribuant à l'économie du PTOM (pêcheries, tourisme dans une moindre mesure). Plusieurs risques pèsent toutefois sur la biodiversité et les services écosystémiques associés (ressources naturelles exploitées, protection des côtes, esthétique des paysages) des îles Éparses et Australes (en particulier sur le secteur Del Cano¹ qui s'étend de la ZEE de Crozet (France) à celle voisine de Marion et Prince et Edouard (Afrique du Sud) en passant par les eaux internationales qui séparent ces deux aires protégées): (i) le changement climatique dont les effets sur la biodiversité et les habitats marins sont encore peu caractérisés et difficiles à prendre en compte, y compris dans le cadre de la gestion des stocks halieutiques, (ii) la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN), qui nécessite un effort conjoint de lutte pour son éradication à l'échelle internationale, et (iii) l'intensification du trafic maritime dans la région sud-ouest de l'océan Indien et des activités d'extraction des ressources minérales dans les eaux adjacentes aux territoires des TAAF (pollution sonore lié au trafic et autres pollutions). La conservation des milieux naturels est ainsi le levier principal permettant d'accroître les capacités de résilience face aux effets du changement climatique et aux risques d'appauvrissement de la biodiversité et des ressources halieutiques.

Ces risques et pressions nécessitent d'être mieux caractérisés et intégrés aux politiques de gestion du territoire. Il s'agit donc, non pas de résoudre un certain nombre de problèmes, mais de faire la lumière sur des phénomènes anthropiques et naturels mal-connus afin de pouvoir définir et mettre en œuvre des mesures de gestion adaptées. Les principaux sujets liés à la connaissance et aux pressions sont présentés ci-dessous.

Besoin d'intégration des connaissances sur les monts sous-marins et les pentes externes des Éparses.

A l'exception des pentes externes des îles et bancs récifaux de Mayotte et des Glorieuses, dont l'exploration a été amorcée dans le cadre du 10^e FED (et avait notamment conduit à la découverte de plusieurs espèces nouvelles d'intérêt scientifique), les écosystèmes associés aux monts sous-marins et pentes externes des autres îles Éparses n'ont fait l'objet d'études qu'extrêmement parcellaires. Ces quelques travaux ne permettent pas aujourd'hui de caractériser le rôle écologique que jouent ces écosystèmes particuliers, connus ailleurs pour être des zones productives et d'agrégation potentielle de prédateurs supérieurs, dans le maintien de la biodiversité et des ressources marines du canal du Mozambique. Par ailleurs, les monts sous-marins situés en dehors des eaux territoriales des îles Éparses sont localisés dans des zones actuellement autorisées pour les activités de pêche (senne et palangre ciblant des espèces pélagiques) susceptibles de se développer et/ou de se diversifier (ressources benthiques semi-profondes). Comblé le manque de connaissances est donc essentiel pour mieux identifier les enjeux de gestion de ces zones et des ressources qu'elles abritent ainsi que des mesures pertinentes à adopter, notamment dans la perspective du classement en réserve naturelle nationale de l'ensemble des îles Éparses et du futur plan de gestion associé.

¹ Programme Indicatif Multi-Annuel (PIM) 2021-2027 Terres Australes et Antarctiques Françaises (TAAF).

Faible caractérisation du stock de légine (*Dissostichus eleginoides*) à l'échelle du plateau Del Cano.

Les travaux scientifiques ont permis de caractériser des déplacements d'individus à l'échelle du plateau, mais ne permettent pas actuellement de statuer sur le niveau de connectivité existant entre les différentes unités de gestion. Une amélioration de la compréhension de la connectivité existant à l'échelle du plateau permettra de préciser la compréhension des enjeux de gestion, l'évaluation des stocks du ou des unités de gestion réelles ainsi que leur(s) dynamique(s). Dans le contexte actuel de connaissance parcellaire, il est encore difficile de promouvoir la mise en œuvre d'une gestion concertée de cette ressource halieutique avec l'Afrique du Sud².

Connaissances lacunaires des espèces à enjeux patrimonial qui utilisent les aires marines protégées de Crozet, Marion et Prince et Edouard et les plateaux et monts sous-marins voisins (Del Cano, et potentiellement Ob et Lena).

Les populations de mammifères marins (en particulier les orques et cachalots dont une partie des populations est en déclin) et oiseaux marins (en particulier les albatros) qui font l'objet d'études et de mesures de protection respectivement à l'intérieure des aires marines protégées de Crozet et de Marion & Prince Edouard semblent utiliser les plateaux et reliefs sous-marins voisins (identifiés comme zones d'importance écologique dans les travaux d'éco-régionalisation pélagique subantarctique de la CCAMLR). Les études menées jusqu'ici de manière indépendante dans les deux aires marines protégées voisines sont insuffisantes pour caractériser à la fois les interrelations entre les populations des deux secteurs (connectivité génétique notamment) et leur utilisation des zones en bordures des ZEE où des interactions avec les activités de pêches illégales sont probables.

Information insuffisante sur les activités de pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) sur le plateau Del Cano.

La détection des navires en pêche INN dans les zones de pêche des Australes et plus particulièrement sur le plateau de Del Cano³ est difficile et parcellaire. Les erreurs possibles d'estimation des prélèvements INN constituent potentiellement des biais dans les évaluations des stocks de poissons, dont la légine australe, espèce particulièrement recherchée, que ce soit au sein des ZEE de la France et de l'Afrique du Sud, mais aussi en haute-mer. Les efforts engagés en réponse à ce phénomène, en particulier à l'aide d'images satellitaires classiques, dont certains financés par l'UE (cf. ci-dessous), font apparaître l'existence de menaces mais la caractérisation de la situation de référence demeure lacunaire et ne permet pas une orientation efficace des interventions maritimes in situ⁴. Le recours à de nouvelles technologies, comme la détection électromagnétique individualisée des radars des navires de pêche, pourrait améliorer sensiblement la capacité de détection des activités de pêche INN et donc d'améliorer la stratégie de lutte contre ces activités.

Impacts du changement climatique sur écosystèmes insulaires et marins dans le canal du Mozambique peu caractérisés.

Les îles Éparses, petits îlots coralliens de faible altitude, ainsi que les espèces et habitats qu'elles hébergent, sont particulièrement vulnérables aux effets projetés du changement climatique (élévation du niveau de la mer, acidification de l'océan, érosion côtière, augmentation de la fréquence et de l'intensité des événements cycloniques, etc.). A ce jour, ces effets et leur évolution (modèle de projection) ne sont que très peu caractérisés à l'échelle des îles ce qui limite fortement la capacité des TAAF à identifier des mesures de gestion des espaces/espèces adaptées à ces évolutions. D'autre part, du fait de leur localisation et de leur caractère préservé (peu de pressions anthropiques directes) ces îles peuvent jouer, à l'échelle régionale, un rôle essentiel de territoire sentinelles pour mieux détecter ces changements et les comprendre dans des écosystèmes simplifiés. L'intégration des îles Éparses dans les réseaux régionaux ou nationaux de suivi de l'évolution du changement climatique reste néanmoins marginale. La mise en place progressive de systèmes d'observation standardisés et partagés au niveau régional est un enjeu majeur pour le territoire afin que les TAAF puissent contribuer à la dynamique régionale de compréhension et d'adaptation au changement climatique.

² CCAMLR, 2021. Fishery Report 2020: *Dissostichus eleginoides* at Prince Edward Islands South African EEZ (Subarea 58.7 and part of Area 51).

[https://fishdocs.ccamlr.org/FishRep_PEI_TOP_2020.html#3_Illegal,_Unreported_and_Unregulated_\(IUU\)_fishing](https://fishdocs.ccamlr.org/FishRep_PEI_TOP_2020.html#3_Illegal,_Unreported_and_Unregulated_(IUU)_fishing)

³ Dont les ZEE des îles australes, celles des îles sud-africaines et la haute-mer.

⁴ Projet, porté entre 2018 et 2019, impliquait la réception d'images provenant de zones de surveillance ciblées, fournies par l'Agence spatiale européenne au centre national de surveillance des pêches (CNSP). CCAMLR-38/BG/06

Pollution sonore liée au trafic maritime mal connue dans le canal du Mozambique.

La pollution sonore, du fait d'un trafic maritime intense, peut avoir des effets sur les populations de mammifères, de poissons et de reptiles marins (principalement les tortues) dont l'ampleur et les caractéristiques sont mal connues. Les plans de développement économique des pays de la région mettent un accent particulier sur l'augmentation de la capacité portuaire et du commerce maritime, ce qui aura pour effet d'augmenter les niveaux de transports maritimes et du bruit anthropique associé. Dans ce contexte, l'évaluation du risque actuel et futur d'exposition de la faune marine à ce type de pression dans les îles Éparses (superposition des routes du trafic maritime et de celles utilisées par les espèces marines pendant leur migration et sur les lieux de reproduction/alimentation) est essentiel pour identifier d'éventuelles mesures d'évitement ou de limitation des impacts associés. Ces travaux sont en cours de développement dans le cadre d'un programme régional visant le nord du canal du Mozambique et les Mascareignes. Des connaissances similaires sur les secteurs visés par MARIO permettront d'étendre cette approche au nord de La Réunion et jusqu'au sud du canal du Mozambique.

Coopération régionale encore trop limitée.

En dépit des collaborations avec les territoires et pays de la région, notamment par l'entremise des organisations régionales (ORP, ORGP, convention de mers régionales) ou des réseaux de coopérations scientifiques et techniques tels que la WIOMSA, la coopération régionale demeure en deçà de ce qu'elle devrait être pour pouvoir relever les défis de préservation et de gestion durable des espaces marins à venir, que ce soit dans le canal de Mozambique ou dans les Australes, avec les pays voisins ou frontaliers des TAAF (États membres de la COI, Mozambique, Afrique du Sud, etc.).

Principales parties prenantes identifiées pour la mise en œuvre de la présente action :

Les organismes et instituts de recherche impliqués dans la recherche scientifique et/ou la gestion des pêcheries dans les TAAF (par exemple CNRS, IRD, Ifremer, MNHN, Universités) devraient être impliqués dans plusieurs activités du projet ; notamment les activités portant sur l'amélioration des connaissances (appels à projet ou conventions de partenariats spécifiques). Les organismes signataires de l'Initiative pour la recherche dans les îles Éparses (incluant, aux côtés des organismes précités, l'OFB et l'AFD) seraient plus spécifiquement associés aux activités prévues dans la zone tropicale, notamment à travers le comité de pilotage ad hoc à l'Initiative pour la recherche dans les îles Éparses co-présidé par les TAAF et le ministère de la Recherche français⁵.

Des prestataires de service spécialisés pourraient être mobilisés à travers des marchés pour fournir une expertise spécifique, notamment dans le domaine de la surveillance spatiale (fourniture de données relatives au positionnement des navires « fantômes », c'est-à-dire ayant éteint leurs systèmes de positionnement par satellite (AIS) et donc suspectés d'engager des activités illicites. Ce prestataire exploite une technologie satellitaire novatrice pour identifier ces navires « fantômes » et recueillir des données exclusives pour la surveillance maritime) et dans le cadre des campagnes d'acquisition de connaissances et études associées (exemple : analyse des données acoustiques).

D'autres pays, et notamment des pays de la région tels que l'Afrique du Sud, le Mozambique et des pays de la COI, pourraient être associés de manière directe (collaboration à des activités d'acquisition de données et de formalisation de connaissances pour ce qui a trait au plateau Del Cano) ou de manière indirecte (association à

⁵ Le dernier consortium de recherche îles Éparses fut un Consortium (ou groupement) de recherche inter-organismes permettant de contribuer à l'avancement des connaissances scientifiques sur des thématiques au cœur de grands enjeux planétaires comme le changement climatique, l'évolution de la biodiversité ou encore l'impact de l'Homme sur son environnement. La participation au Consortium était régie par la signature d'un accord-cadre, qui définissait la contribution financière et technique apportée par les membres aux projets lauréats. L'animation de ce dispositif reposait sur un comité de pilotage et un comité scientifique. Porté par le CNRS, l'IRD, l'Ifremer, l'Office Français de la Biodiversité (OFB), l'Université de La Réunion, le Centre Universitaire de Formation et de Recherche (CUFR) de Mayotte et les TAAF, ce consortium aura financé, sur la période 2017-2021, 14 projets selon 3 axes, 1. les îles Éparses comme « observatoires » des effets des changements d'origine climatique, 2. Les îles Éparses comme « laboratoires » de recherche sur la diversité biologique et le fonctionnement des écosystèmes faiblement anthropisés et 3. Les îles Éparses et les écosystèmes marins voisins. Le comité de pilotage ad hoc poursuivrait donc cet engagement au cas par cas.

des activités en mer et participation à des ateliers ou présentations organisées par la WIOMSA-WIOMPAN⁶, l'AFD, l'OFB, etc.). Plus spécifiquement, pour l'Afrique du Sud, les institutions suivantes sont susceptibles d'être impliquées, sous réserve de confirmation : i) Ministère des Forêts, des Pêches et de l'Environnement (DFFE) – Division Gestion des pêches ; ii) L'Institut national sud-africain de la biodiversité (SANBI), qui contribue au développement durable de l'Afrique du Sud⁷ et est notamment en charge de coordonner la recherche, le suivi et le rapportage sur l'état de la biodiversité ; il intervient très largement dans la création et la gestion des aires marines protégées sud-africaines et a déjà un accord de coopération avec l'OFB ; iii) La fondation nationale pour la Recherche sud-africaine (NRF), qui intervient à la fois comme agence de moyens et institut de recherche, avec notamment des équipes spécialisées sur l'étude des écosystèmes marins.

Pour le domaine de la gestion des ressources, les organisations régionales de pêche (ORP) et celles disposant d'un mandat de gestion (ORGP) seront consultées et impliquées autant que possible dans les activités de l'action : il s'agit de l'Accord de pêche du sud de l'océan Indien (APSOI), de la Commission des pêches du sud-ouest de l'océan Indien (CPSOOI), de la Commission des thons de l'océan Indien (CTOI) et de la Commission pour la conservation de la faune et la flore marines de l'Antarctique (CCAMLR).

3 DESCRIPTION DE L'ACTION

3.1 Objectifs et produits

L'objectif général (impact) de cette Action est de **préserver les écosystèmes marins et les ressources naturelles du sud-ouest de l'océan Indien.**

L'objectif spécifique (OS) de cette action est d'améliorer la gestion des écosystèmes marins et des ressources naturelles.

Les produits (P) de cette action contribuant aux effets attendus correspondants sont les suivants :

P1. La connaissance des écosystèmes et ressources halieutiques associées aux monts sous-marins et pentes externes des îles du canal du Mozambique est améliorée.

P2. La connaissance des espèces à enjeux de conservation ou de gestion du plateau Del Cano est améliorée.

P3. Les effets des changements globaux sur les écosystèmes marins du canal du Mozambique sont mieux caractérisés et suivis.

P4. Les activités de pêche illégale, non déclarée et non règlementée en zone Australe à l'échelle du plateau Del Cano sont mieux identifiées.

P5. Les échanges d'expertise et la collaboration entre gestionnaires et acteurs associés sont renforcés.

P6. Les mesures de gestion des espaces et des ressources sont consolidées.

3.2 Activités indicatives

P1. Connaissance des écosystèmes et ressources halieutiques associées aux monts sous-marins et pentes externes des îles du canal du Mozambique améliorée

- Réalisation de campagnes en mer pour explorer la diversité et caractériser le fonctionnement des écosystèmes et des ressources de monts sous-marins et pentes externes des îles Éparses au sud

⁶ L'Association des sciences marines de l'océan Indien occidental (WIOMSA) est une organisation non gouvernementale dédiée à la promotion du développement des sciences marines, dans leurs dimensions éducative, scientifique et technologique, en vue de la conservation et de la gestion durable des ressources marines dans le sud-ouest de l'océan Indien (Somalie, Kenya, Tanzanie, Mozambique, Afrique du Sud, Comores, Madagascar, Seychelles, Maurice et France). Elle vise en particulier à faire le lien entre science, gestion et gouvernance. Le réseau des gestionnaires d'aires marines protégées de l'océan Indien occidental (WIOMPAN) est une émanation de la WIOMSA qui a pour vocation de faciliter les échanges de bonnes pratiques et le transfert de compétences entre gestionnaires des aires marines protégées de la zone.

⁷ En facilitant, notamment, l'accès aux données sur la biodiversité, en générant des informations et des connaissances, en renforçant les capacités, en fournissant des conseils politiques, en mettant en valeur et en conservant la biodiversité, en autres, dans les zones marines.

du canal du Mozambique – dans les eaux de Juan de Nova, Bassas da India, Europa (et potentiellement Tromelin). Elles seront réalisées en collaboration avec les organismes de recherche français impliqués dans la zone (exemple : Muséum national d'histoire naturelle, l'Ifremer, l'IRD, CNRS, Université de La Réunion, Centre universitaire de Mayotte, etc.). Des collaborations seront recherchées avec des chercheurs d'autres pays de la zone (Afrique du Sud notamment).

P2. Connaissance des espèces à enjeu de conservation ou de gestion du plateau Del Cano améliorée

- Réalisation d'une étude permettant de tester et partager une nouvelle méthode épigénétique de détermination de l'âge des légines et de caractérisation de la parenté, en vue d'améliorer la compréhension des structures de populations et d'analyser leur connectivité à l'échelle du plateau Del Cano.
- Réalisation de travaux relatifs à l'amélioration des connaissances des populations d'espèces marines à fort enjeux de conservation (mammifères marins tels que les orques et cachalots ; oiseaux marins tels que les albatros) de la zone du plateau Del Cano (et potentiellement des monts sous-marins de Ob et Lena), notamment pour ce qui a trait à la connectivité, la démographie des populations, ou encore les déplacements en mer, notamment en collaboration avec des organismes de recherche français et sud-africains ou d'autres acteurs techniques impliqués sur ces thématiques en zone australe.
- Organisation de plusieurs ateliers transnationaux (France – Afrique du Sud), visant à caractériser les enjeux de connaissance et de gestion des espèces patrimoniales et des ressources partagées à l'échelle du plateau Del Cano, en vue de définir des axes ou travaux de collaborations futures.

P3. Effets des changements globaux sur les écosystèmes marins du sud du canal du Mozambique mieux caractérisés et suivis

- Evaluation, en partenariats avec des équipes scientifiques, du bruit lié au trafic maritime et de ses effets potentiels sur les espèces marines à travers l'installation d'un réseau d'hydrophones à proximité des îles et monts sous-marins des îles Éparses, en complément de ceux déployés par le programme QWIO (Quiet Western Indian Ocean - Réduction du bruit sous-marin émis par les transports et services maritimes dans l'océan Indien occidental) porté par le WCS, et cofinancé par le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM). Caractérisation des risques liés aux passages de navires dans les zones fréquentées par les espèces cibles parmi les grands cétacés, les requins et les tortues marines dans l'océan Indien occidental afin d'établir une cartographie des zones à risque (en partenariat avec le projet QWIO) en vue de recommandations de gestion. Ce travail viendrait en complément de celui en cours de réalisation dans le canal du Mozambique et dans le prolongement du projet RUN RISK de cartographie/caractérisation du trafic maritime et proposition de mesure associées (porté par le CROSS) ;
- Contribution à la définition des protocoles de suivi des paramètres environnementaux associés aux îles Éparses, à leur mise en œuvre et à l'installation des instruments associés. Ce suivi s'inscrit dans le cadre de systèmes de surveillance régionaux ou nationaux du changement climatique réalisés en partenariats avec les instituts de recherche concernés et notamment le CNRS (exemple : infrastructure de recherche ILICO en cours de déploiement dans l'océan Indien visant le suivi des températures de l'eau, de l'évolution du trait de côte ou encore des recouvrements coralliens, etc.) permettant de contribuer à l'alimentation des modèles de prédiction.
- Mobilisation à l'échelle régionale des expertises existantes relatives au changement climatique, permettant de caractériser ses effets à l'échelle des îles Éparses et potentielles études complémentaires d'analyses de données (exemple : mise à échelle des modèles de prévisions climatiques développés par Météo France pour le sud-ouest de l'océan Indien dans le cadre du projet BRIO avec la COI, financé par la facilité Adapt'action de l'AFD).

P4. Activités de pêche illégale, non déclarée et non règlementée en zone Australe mieux identifiées

- Réalisation d'une étude pilote de caractérisation des activités maritimes non déclarées (pêche INN en particulier) sur le plateau Del Cano (ZEE Crozet – ZEE Marion / Prince Edward – eaux

internationales) par l'usage d'une technologie innovante de détection électromagnétique par satellite, combinée aux technologies d'ores et déjà utilisées en routine en zone française (satellites radar et optiques, et Automatic Identification System⁸).

- Organisation d'un atelier transnational (France – Afrique du Sud) associant sous réserve de confirmation les organisations régionales (APSOI - CCAMLR), afin de renforcer les liens entre les services en charge de la surveillance des ZEE et en particulier des pêcheries. Il permettra également d'échanger sur les stratégies et outils respectifs et d'identifier des pistes de renforcement de la coopération bilatérale pouvant améliorer la compréhension des pratiques et des enjeux de pêches INN dans la zone.

P5. Echanges d'expertise et collaboration renforcés entre gestionnaires et acteurs associés

- Dans le canal du Mozambique : organisation, autant que possible, de groupes de travail thématiques et transfrontaliers avec les gestionnaires des AMP et possiblement les représentants gouvernementaux du canal de Mozambique, afin de capitaliser et valoriser les initiatives en cours, et travailler vers une cohérence d'action. Renforcement, autant que possible, de la coopération régionale au sein des réseaux d'AMP, notamment par le compagnonnage lors des campagnes d'acquisition de connaissances en mer (Activité 1.1), la restitution et le partage des résultats par exemple à travers les réseaux portés par le WIOMPAN et/ou la WIOMSA. Ces activités pourront s'articuler le cas échéant avec les projets VARUNA et RECOS.
- En zone subantarctique : contribution à la mise en réseau de l'AMP des îles du Prince Edward et celle de l'île de Crozet le long du plateau Del Cano, par une collaboration avec l'Afrique du Sud. Organisation d'ateliers de travail sur les thèmes pêche/conservation des espèces marines patrimoniales.

P6. Mesures de gestion des espaces et des ressources consolidées

- Dans le canal du Mozambique : Appui à la définition de mesures et priorités de gestion, dans le cadre des plans d'actions et de gestion visant les îles Éparses (plan de gestion des réserves naturelles, plan d'action Ifrecor, PNA, etc.), notamment en matière d'acquisition de connaissances, de réduction des pressions (par exemple liées au trafic maritime ou au changement climatique), de gestion durable des ressources halieutiques, ou encore de moyens de contrôle et de surveillance.
- En zone subantarctique : Dans la mesure du possible, un plan d'action partagé entre la France et l'Afrique du Sud en matière de connaissances et de gestion sur le secteur d'étude sera établi à l'issue de l'Action et traduit par un accord de partenariat à long terme. Une stratégie conjointe de lutte contre la pêche INN par les acteurs français et sud-africains en charge de la surveillance des ZEE sera notamment recherchée dans ce cadre. Elle inclura, dans la mesure du possible, un renforcement des échanges d'information qui permettront, à moyen terme, d'améliorer la compréhension des zones et périodes à enjeu et *in fine* la programmation de missions de contrôle à la mer toujours plus efficaces.

3.3 Intégration des questions transversales

Protection de l'environnement et changement climatique

Vis-à-vis des marqueurs de Rio, issus des objectifs des trois Conventions de Rio, (i) la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), (ii) la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique (CDB), (iii) la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CLD), l'action contribue comme suit :

- *Environnement et biodiversité* : pour les deux premiers objectifs de la CDB - conservation de la diversité biologique & utilisation durable de ses éléments (écosystèmes, espèces ou ressources génétiques) : contribution à (i) l'amélioration de l'état écologique des écosystèmes marins et des

⁸ Système d'échanges automatisés de messages entre navires par radio VHF qui permet aux navires et aux systèmes de surveillance de trafic (CROSS en France) de connaître l'identité, le statut, la position et la route des navires se situant dans la zone de navigation.

espèces et ressources génétiques qu'ils abritent et (ii) l'atténuation des dommages environnementaux causés par les actions anthropiques et naturelles (iii) l'intégration de la biodiversité aux objectifs de développement des territoires et pays de l'océan Indien (programmation et de mise en œuvre, développement des capacités, renforcement des cadres de réglementation et la recherche).

- *Adaptation au changement climatique* : Réduction de la vulnérabilité des systèmes naturels aux impacts des changements climatiques et risques liés au climat en maintenant ou en accroissant la capacité d'adaptation et la résilience des écosystèmes insulaires. L'action vise à développer la capacité des acteurs à anticiper les effets des changements climatiques par une meilleure connaissance des pressions exercées sur les écosystèmes marins.

Résultats de l'examen de l'évaluation environnementale stratégique (EES) (pertinent pour l'appui budgétaire et les interventions au niveau stratégique) : pas d'étude réalisée.

Résultats de l'évaluation des incidences sur l'environnement (EIE) (pertinents pour les projets et/ou les interventions spécifiques dans le cadre d'un projet) : pas d'étude réalisée.

Égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation des femmes et des filles

Au regard des codes CAD de l'OCDE identifiés à la section 1.1., cette action porte la marque G0, ce qui signifie qu'elle ne cible pas, ni ne considère l'égalité homme-femme ni l'autonomisation des femmes et des filles. Cela s'explique par l'absence de population permanente dans les territoires couverts par l'action. L'action contribuera néanmoins, par le biais des activités de renforcement des capacités, à l'insertion des jeunes et des femmes dans les activités de recherche et de gestion des espaces et des ressources naturelles. Une attention particulière sera portée à leur présence dans les groupes de travail et les campagnes en mer.

Droits de l'Homme

L'action veillera au respect des droits humains dans toutes ses activités, notamment au sein des institutions et organisations bénéficiaires en termes de respect des principes d'indivisibilité du droit, de transparence, redevabilité, non-discrimination, autonomisation et participation. La prise en compte des droits humains des différentes parties prenantes sera assurée aussi bien pour la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de l'ensemble des actions.

Invalidité/Handicap

Conformément aux codes CAD de l'OCDE identifiés à la section 1.1., cette action porte la mention D0, ce qui implique qu'elle n'adresse pas les porteurs de handicap et ce dans la mesure où les territoires ciblés par l'action ne comportent pas de population permanente. Néanmoins, la participation inclusive des porteurs de handicap sera favorisée lors des exercices de la concertation régionale de suivi et recherche.

Réduction des inégalités

Compte tenu de l'absence de populations permanentes dans les territoires ciblés, l'action n'aura pas d'impact direct sur la réduction des inégalités. La préservation et la gestion durable des ressources halieutiques à l'échelle régionale contribuera toutefois à long terme à préserver l'accès des pays de la région à des ressources qui jouent un rôle dans leur développement socio-économique.

Démocratie

L'action – par sa dimension territoriale - adresse la bonne gouvernance régionale. L'approche participative en matière d'amélioration des connaissances et d'élaboration d'avis scientifique et de gestion permettra la participation et l'inclusion d'acteurs régionaux dans leur diversité – y inclus la société civile – et redynamisera le dialogue entre les échelons nationaux et régionaux via les outils/moyens de partage et de capitalisation des connaissances et des mécanismes/moyens de gestion (notamment les AMP et leur mise en réseau).

Sensibilité aux conflits, paix et résilience

L'action entend contribuer à promouvoir la coopération régionale pour développer la connaissance des milieux marins et en assurer une gestion durable. La préservation et la valorisation des territoires ainsi que la prise en compte des dynamiques inhérentes aux changements globaux afin d'atténuer les risques sur les écosystèmes pourront contribuer à la paix et la résilience des populations face aux changements à venir.

Réduction des risques de catastrophes

L'action inclut des activités d'amélioration des connaissances qui vont contribuer à mieux appréhender les risques de catastrophes naturelles à moyen et long terme.

Autres considérations, le cas échéant :

L'action invite à l'amélioration des partenariats existants avec les pays de la région, notamment l'Afrique du Sud, le Mozambique et les pays de la COI. Il est en cela porteur d'une volonté forte de développer conjointement les capacités de recherche et d'intervention pour la préservation du milieu marin

3.4 Risques et enseignements tirés

Catégorie	Risques	Probabilité (H=Haute M=Moyenne F=Faible)	Impact (H=Haute M=Moyenne F=Faible)	Mesures d'atténuation
Environnement externe	Faible adhésion d'autres pays de la région de l'océan Indien à l'action en raison de contentieux politiques entre la France et certains pays	M	M	Des échanges entre les TAAF et les autorités nationales des pays de la zone, notamment via les postes diplomatiques, continueront d'avoir lieu en amont de l'action, afin de préparer l'option d'une participation des institutions de la région. Lorsque pertinent, des partenariats seront mis en place au niveau plus technique.
Planification, processus et systèmes	Insuffisance des moyens logistiques nécessaires à la réalisation des missions de terrain	F	M	Le risque le plus important tient à la disponibilité d'un navire de recherche de la flotte océanographique française (FOF) au cours de la mise en œuvre de l'action. Une demande sera introduite dès la validation de l'action auprès de la FOF afin de réserver un ou des navires. Pour pallier ce risque, 2 options ont été élaborées et introduites dans la logique de mise en œuvre de l'action, ce qui est reflété dans la section 4.
Personnes et organisations	Faible implication de certains partenaires	M	M	Le maintien d'un dialogue permanent avec les partenaires à l'échelle régionale sera assuré pour permettre leur implication effective dans l'action. La représentation des partenaires institutionnels régionaux (dans le cas où ils contribuent à

Catégorie	Risques	Probabilité (H=Haute M=Moyenne F=Faible)	Impact (H=Haute M=Moyenne F=Faible)	Mesures d'atténuation
				l'action) à l'instance de gouvernance chargée de la gérer (comité de pilotage) pourra contribuer à cette implication. De la même manière, des partenaires techniques et scientifiques de pays partenaires investis dans l'action pourront être représentés au sein d'un comité technique qui conseille le porteur sur les choix de mise en œuvre.
Aspects de légalité et de régularité	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Communication et information	Impact limité de l'action sur les autres territoires et pays de la région et au-delà	M	M	Dès le démarrage de l'action, un plan de communication et de partage des bonnes pratiques de l'action sera mis en œuvre sur les réseaux et auprès des institutions régionales et internationales appropriées.

Enseignements tirés

De l'utilité d'une gestion rigoureuse

Les enseignements tirés de l'action réalisée dans le cadre du 10^{ème} et 11^{ème} FED sont tout d'abord que l'action doit disposer d'un coordonnateur dédié au suivi de la mise en œuvre de l'action et à même de réaliser une large palette de tâches. Ils sont aussi que le maintien permanent des échanges avec les référents identifiés pour l'action sur chaque territoire partie prenante permettra de garantir la bonne appropriation de l'action et l'efficacité de sa mise en œuvre. Un autre enseignement tiré des actions du 10^{ème} et 11^{ème} FED est de mieux anticiper la réalisation des opérations en prenant en compte les éventuels aléas météorologiques (cyclones par exemple) et en élaborant, dès la phase initiale de planification des actions, des solutions alternatives. L'anticipation concerne aussi l'engagement des marchés publics sachant, pour ces derniers, que les délais sont généralement plus longs que prévus.

De l'importance de la planification des opérations d'investigation en mer

D'expérience, le succès des opérations scientifiques en mer dépend d'une planification rigoureuse respectant les phases clés d'intervention qui vont de la définition des objectifs et des méthodes, du plan de campagne, à la mise en place de mécanismes assurant la durabilité des résultats acquis en passant par l'étude de faisabilité (notamment celle de la disponibilité d'un navire de la Flotte océanographique ou autre navire) et la mise en œuvre opérationnelle des activités. Les protocoles d'intervention doivent donc être suivis et le contenu adapté au nouveau contexte si besoin est. Œuvrant en milieu isolé, la programmation doit être rigoureuse afin de mobiliser les moyens techniques et logistiques en temps et lieu.

De la nécessité de mesurer les bénéfices environnementaux

Le suivi écologique est une composante de travail indispensable de toute action visant à améliorer l'état écologique des écosystèmes marins puisqu'il constitue le principal outil de mesure des effets des changements globaux sur la biodiversité et le fonctionnement des écosystèmes. A cet égard, la présente action bénéficiera de l'ensemble des protocoles de suivi et états de référence du patrimoine naturel de Mayotte et des îles Éparses acquis dans le cadre de la programmation du 10^{ème} et du 11^{ème} FED.

De la nécessité de garantir la durabilité des résultats acquis

La durabilité de l'action impose l'intégration à part entière des résultats de la recherche et du suivi, ainsi que leur traduction sous forme d'avis de gestion, dans les plans de gestion des TAAF et plus particulièrement pour ce qui concerne les AMP et la pêche.

De l'opportunité de mutualiser les actions et partager les bonnes pratiques

Les initiatives d'amélioration des connaissances écologiques nécessitent des moyens opérationnels et humains conséquents. La mutualisation de ressources au profit d'opérations conjointes permet, à la fois, de garantir leur succès, mais également, des économies substantielles à même de couvrir davantage de zones et de manières plus prononcées. Par ailleurs, les échanges de bonnes pratiques entre territoires et pays doit être un objectif transversal poursuivi par l'action tant le manque de dissémination et de retour d'expérience en matière de mise en œuvre d'activités scientifique et de formulation d'avis de gestion, en particulier dans les régions tropicales a, par le passé, constitué un frein aux initiatives régionales.

3.5 Logique d'intervention

Objectif de l'Action

La présente action vise à améliorer la gestion des écosystèmes marins et des ressources naturelles. Pour ce faire, elle interviendra à deux niveaux : i) l'amélioration des connaissances concernant l'état des écosystèmes et des ressources halieutiques, ainsi que des pressions naturelles et anthropiques qui s'exercent sur ces écosystèmes et ressources (ce qui correspond aux produits 1, 2, 3 et 4) et ii) le renforcement des mesures de gestion des aires marines protégées en adéquation avec les enjeux identifiés, y compris dans le cadre d'un renforcement de la coopération régionale (ce qui correspond aux produits 5 et 6).

Cette action s'inscrit pour partie dans la continuité des travaux menés dans le cadre du 10^{ème} FED régional océan Indien, qui avaient permis de démarrer l'exploration des pentes externes et monts sous-marins ainsi que de caractériser les peuplements halieutiques associés aux bancs récifaux de Mayotte et des îles Éparses. Les campagnes conduites lors de ce projet ciblaient prioritairement le périmètre de Mayotte et des Glorieuses.

La logique d'intervention de l'Action repose sur la priorité accordée à deux activités phares : la première est la connaissance des écosystèmes et ressources halieutiques associées aux monts sous-marins et pentes externes des îles du canal du Mozambique et la seconde est l'utilisation d'une méthode de télédétection électromagnétique des navires « fantômes » INN présentant une menace pour les stocks de poissons sur le plateau Del Cano. L'essentiel du budget de l'Action leur est consacré (1,2 million d'euros respectivement pour chaque activité).

L'action s'étend sur une période de cinq ans. Les activités des **produits 1, 2, 3 et 4** commenceront dès la première année pour la préparation des campagnes en mer, la formalisation des partenariats scientifiques et techniques et se poursuivront jusqu'à la fin de l'action, notamment pour l'analyse de certaines données acquises. Les activités du produit **5** se dérouleront elles aussi, autant que possible, sur l'ensemble des années du projet puisque des collaborations internationales seront autant recherchées pour la construction et la mise en place des activités d'acquisition de connaissance que pour l'identification de mesures de gestion ou encore à des fins de dissémination, partage d'expérience. Enfin, les activités liées au produit 6 se dérouleront essentiellement durant les deux dernières années du projet, dans la mesure où elles s'appuieront en partie sur les résultats acquis à travers les produits 1 à 4 pour identifier des mesures de gestion en adéquation avec les enjeux régionaux.

En outre, la DAOG vise à renforcer la coopération entre les PTOM et leurs voisins (États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, pays tiers, régions ultrapériphériques et organisations régionales), une enveloppe de 15 millions d'euros est donc consacrée à la coopération intrarégionale pour l'ensemble des 13 PTOM. Cela permettrait d'orienter la réflexion sur la manière dont la coopération entre les PTOM et les régions ultrapériphériques de l'océan Indien pourrait être renforcée.

Produit 1 : Connaissance des écosystèmes et ressources halieutiques associées aux monts sous-marins et pentes externes des îles du canal du Mozambique améliorée.

L'objectif du **produit 1** (Connaissance des écosystèmes et ressources halieutiques associées aux monts sous-marins et pentes externes des îles du canal du Mozambique améliorée) est de compléter la caractérisation des écosystèmes de monts sous-marins et pentes externes dans les ZEE des îles Éparses (Juan de Nova, Bassas da India, Europa et Tromelin ; voir la figure 1 ci-dessous). Sa mise en œuvre sera assurée à travers plusieurs campagnes en mer, qui seront mutualisées.

La connaissance du rôle que pourraient jouer ces reliefs particuliers dans le maintien des populations d'espèces protégées ou exploitées⁹ dans le Canal du Mozambique est fondamentale pour définir d'éventuelles mesures de gestion de ces espaces, notamment dans le cadre du projet en cours de classement de l'ensemble des eaux des îles Éparses en réserve naturelle nationale (Les Glorieuses ont déjà fait l'objet d'un classement sous ce statut de protection en 2021).

Cette première phase d'exploration des monts sous-marins et pentes externes devra contribuer à évaluer la pertinence et la faisabilité de déployer sur ces sites des observatoires à long terme de l'environnement et, le cas échéant, d'en amorcer la mise en place. Les campagnes écologiques prévues devront permettre d'identifier les zones pertinentes pour le renouvellement des ressources, la protection des habitats et espèces d'intérêt écologique et patrimonial.

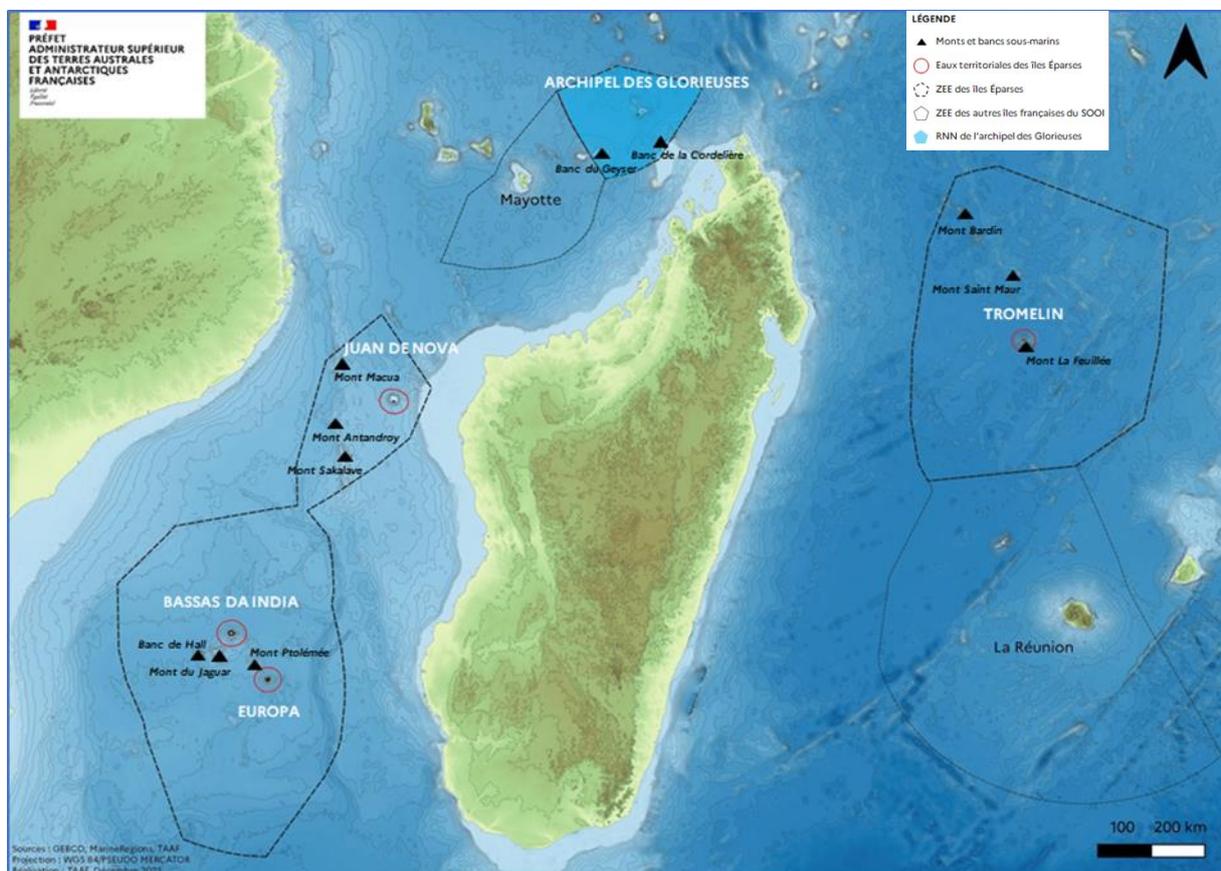


Figure 1. Localisation des îles Éparses et des bancs et monts sous-marins de leurs ZEE.

⁹ Les groupes préférentiellement étudiés seront la faune pélagique associée aux écosystèmes de monts sous-marins, en particulier les groupes d'espèces présentant un intérêt en termes de conservation (ex. : mammifères marins, élastobranches, tortues marines, oiseaux marins le cas échéant). Un inventaire des peuplements ichthyologiques (benthiques) d'intérêt halieutique sera également visé dans le cadre de ce premier produit en parallèle de l'acquisition de connaissances sur le rôle joué par les monts sous-marins pour les espèces de poissons pélagiques (notamment d'intérêt halieutique tels que les thons, poissons à rostres, etc.).

Selon les équipements mobilisables et le format de campagne (cf. option 1 ci-dessous), il s'agira d'affiner la cartographie de ces reliefs sous-marins et le cas échéant d'initier une cartographie des habitats associés à ces reliefs. En fonction des moyens logistiques disponibles, des options de mise en œuvre de cette activité ont été définies :

- **Option 1** : Campagne pluridisciplinaire d'un mois environ sur un navire océanographique permettant une exploration extensive des monts sous-marins et pentes externes ciblés. Des campagnes plus réduites complémentaires seront réalisées pour compléter les données acquises et assurer la maintenance des instruments déployés. Ces dernières pourront être réalisées avec les navires de la Marine Nationale ou des affaires maritimes, via des navires de pêche ou encore à travers l'affrètement de navires privés.
- **Option 2** : Navire océanographique non mobilisable, et donc réalisation d'une première campagne pluridisciplinaire d'un mois environ via l'affrètement d'un navire privé (campagne recentrée sur les compartiments prioritaires et les méthodes réalisables), complétée par des campagnes plus courtes et de maintenance et collectes d'informations complémentaires (via navires de la Marine nationale, affaires maritimes ou mutualisé avec un navire de pêche).

Dans tous les cas de figure, des conventions de partenariat ou de prestation avec des partenaires techniques et scientifiques pour la réalisation des campagnes et des analyses pourront être conclues avec les partenaires potentiels suivants : instituts de recherche (Ifremer, IRD, MNHN, CNRS, etc.), universités, associations environnementales, bureaux d'étude, etc.

La complémentarité de ce premier produit avec la dynamique de recherche en cours dans cette zone de l'océan Indien est forte et sera recherchée, notamment en matière de concordance avec les priorités identifiées de la stratégie de recherche relative à l'inventaire écologique sur le volet appui à la conservation ainsi qu'avec les projets en cours dans la zone, comme l'appel à projets de recherche sur la connectivité des AMP SIOMPA, conduite par l'ANR et la NRF et cofinancé par l'AFD par ailleurs, PEPR Bridges, etc. Dès lors, des synergies et potentiellement la mutualisation de moyens seront recherchés autant que possible avec ces programmes, entre autres par l'entremise du COPIL Initiative Éparses.

La mise en œuvre de ces activités s'appuiera par ailleurs sur des liens avec les projets et réseaux régionaux afin de favoriser les échanges d'expériences et éventuelles collaborations entre gestionnaires d'AMP tels que décrit au **produit 5**.

Produit 2. Connaissance des espèces à enjeu de conservation ou de gestion du plateau Del Cano améliorée

Pour ce **produit 2**, la logique d'intervention repose sur :

- Une étude de faisabilité de la détermination de l'unicité génétique et de la structure en âges du/des stocks de légines présents sur le plateau ; elle permettra de tester et partager une nouvelle méthode épigénétique de détermination de l'âge des poissons afin d'améliorer la compréhension de la structure des populations de légine, à coût moindre que par les méthodes classiques. Cette méthode épigénétique permettra également d'analyser leur connectivité à l'échelle du plateau Del Cano par la caractérisation de la parenté à l'échelle de populations.
- Une étude des populations de mammifères et oiseaux marins associés aux deux AMP voisines et qui utilisent le plateau Del Cano.
- Des ateliers transnationaux, idéalement mutualisés avec les autres ateliers prévus dans le cadre de l'Action, seront également organisés. Le partage et valorisation de ces travaux seront visés dans le cadre des organisations régionales concernées par le secteur d'étude (CCAMLR, APSOI).

La mise en œuvre de ces activités s'appuiera par ailleurs sur les ateliers identifiés au produit 5 ainsi que sur des échanges réguliers avec les différents collaborateurs étrangers potentiellement impliqués dans l'Action.

Produit 3. Effets des changements globaux sur les écosystèmes marins du canal du Mozambique mieux caractérisés et suivis

La mise en œuvre des activités de ce produit, relatif concerne la poursuite de la mise en place de réseaux d'observation et la caractérisation des effets des changements globaux sur les écosystèmes marins du sud du canal du Mozambique. Cela pourra inclure :

- Le déploiement (temporaire ou permanent) d'instruments (par exemple : sondes multi-paramètres, bouées instrumentées, hydrophones, etc.) pour l'acquisition d'un certain nombre de paramètres biologiques/acoustiques/environnementaux, notamment à l'occasion des campagnes d'amélioration des connaissances prévues au **produit 1.**, ainsi que la mise en place de protocoles de suivi permettant de caractériser les effets du changement climatique ou encore les niveaux de pollution sonore. Il sera veillé, en particulier pour ce qui concerne le changement climatique, à ce que ces dispositifs et les acquisitions associées s'inscrivent dans le cadre de systèmes d'observations standardisés au niveau national, régional ou international et s'appuie autant que possible sur des structures habilitées (exemple : infrastructures de recherche du CNRS, systèmes nationaux d'observations, observatoires des sciences de l'Univers, etc.)
- La bancarisation, l'analyse et le partage des données acquises dans le cadre de ce **produit 3.**
- La conduite d'études spécifiques sur la base de données déjà acquises ou collectées dans le cadre de l'Action pour mieux caractériser les effets des changements globaux à l'échelle des îles Éparses. A titre d'exemple, les données sur le bruit sous-marin seront analysées par une entreprise spécialisée pour produire des cartes de risques et modéliser l'effet des mesures de réduction de ces derniers. Ces études seront autant que possible réalisées en complémentarité avec celles menées dans la région sur ces thématiques.

Produit 4. Activités de pêche illégale, non déclarée et non règlementée en zone Australe à l'échelle du plateau Del Cano mieux identifiées

Pour la caractérisation des activités de pêche illégale non déclarée et non règlementée (INN) en zone Australe, une étude pilote sera réalisée afin d'identifier la présence de navires « fantômes » sur le plateau Del Cano (ZEE Crozet – ZEE Marion / Prince Edward – eaux internationales) par l'usage d'une technologie innovante de détection satellite d'ondes électromagnétiques (RF : radio fréquences) émises par les radars embarqués à bord de tout navire, combinée aux technologies d'ores et déjà utilisées en routine. Il s'agira de détecter tout navire qui aurait désactivé à dessein son dispositif AIS/VMS (*Vessel Monitoring System*).

Les informations et les données ainsi recueillies au cours de l'année de test brosseront une première ébauche des activités INN dans la zone d'étude. Dans l'hypothèse d'une combinaison ultérieure de leur signatures RF et AIS, les navires « fantômes » identifiés via cette nouvelle technologie permettront également d'enrichir les listes noires de navires suspectés d'activités INN établies par les organisations régionales de gestion des pêches. Une coopération avec l'Afrique du Sud est également fortement envisagée/attendue.

La mise en œuvre des activités des **produits 3 et 4** s'appuiera par ailleurs sur les ateliers identifiés au **produit 5** ainsi que sur des échanges réguliers avec les différents collaborateurs étrangers potentiellement impliqués dans l'Action.

Produit 5. Echanges d'expertise et collaboration entre gestionnaires et acteurs associés renforcés

Les activités de ce produit relatif aux échanges d'expertise et à la collaboration entre gestionnaires et acteurs associés des AMP dans le sud-ouest de l'océan Indien va principalement consister à la tenue de groupes de travail thématiques et transfrontaliers avec les gestionnaires des AMP, des scientifiques impliqués sur les thématiques visées par le projet et si possible les représentants gouvernementaux ou encore les organisations régionales (exemples : Convention de Nairobi, CCAMLR, CPSOOI, APSOI, etc.). Cela pourra par exemple être réalisé grâce à une collaboration avec le WIOMSA/WIOMPAN pour la zone du Canal du Mozambique ou encore par l'entremise de l'Office français de la biodiversité qui dispose d'un partenariat avec l'Institut national sud-africain de la biodiversité (SANBI) en Afrique du Sud pour la zone subantarctique. Ces ateliers pourront être complétés par d'autres types d'activités permettant le renforcement des collaborations (webinaires, embarquement de personnel lors des campagnes en mer, participation à des congrès, colloques ou réunions internationales portant sur les thématiques de l'Action, etc.). Ces activités pourront viser du partage de connaissances, de la diffusion

des résultats de l'Action MARIO, de l'identification d'enjeux de connaissances, conservation et de gestion partagés, des propositions conjointes de priorités et mesures de gestion d'AMP voisines, du compagnonnage (articulées si possible avec les projets régionaux en cours tels que VARUNA, RECOS) ou encore de l'échange d'outils et méthodes éprouvées/développées dans le cadre de l'Action. A titre d'exemple, la mise en réseau de l'AMP des îles du Prince Edward et celle de l'île de Crozet le long du plateau Del Cano sera discutée tout comme le partage de nouvelles méthodologies d'évaluation de la structuration des stocks de légine, de caractérisation des activités de pêche INN, ou encore de suivi et connaissance des populations d'espèces protégées dans la zone.

Idéalement un atelier transfrontalier, sera organisé au démarrage et un autre en clôture de l'Action. Des ateliers intermédiaires pourront être organisés autant que de besoin et en fonction des ressources mobilisables et des synergies trouvées avec d'autres projets régionaux.

Produit 6. Mesures de gestion des espaces et des ressources consolidées

Pour ce produit relatif aux mesures de gestion des aires marines protégées (dont celles des îles Éparses et Terres australes françaises), il s'agira de concourir à la définition de mesures et priorités de gestion dans le cadre des plans d'action ou de gestion des espaces/espèces des TAAF, notamment les plans de gestion des aires marines protégées, en matière de réduction des pressions, d'acquisition de connaissances, de moyens de contrôle et de surveillance. Cela consistera par ailleurs à mieux prendre en compte les effets du changement climatique dans le système de gestion des aires marines protégées. Enfin, dans la mesure du possible, un plan d'action partagé entre la France et l'Afrique du Sud en matière de connaissances et de gestion sur le plateau Del Cano sera établi à l'issue de l'Action et traduit par un accord de partenariat à long terme.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'action, une attention spécifique sera portée à la cohérence et aux complémentarités avec d'autres interventions financées par l'UE (récentes, en cours ou prévues) dans le secteur et la région, notamment :

- L'UE intervient auprès d'instances régionales, en contribuant financièrement aux travaux de certaines d'entre elles telles que l'APSOI¹⁰, et la CCAMLR. Dans le cadre de l'APSOI, l'UE soutient notamment des études portant sur la structure du stock de certaines espèces ciblées (légines, alfonsino, hoplostète orange). Des projets d'évaluations de stock de ces espèces sont également à l'étude. Des actions financées par l'UE, portant sur l'établissement des protocoles de désignation et d'évaluation des AMP, ou la mise en place d'un cadre standardisé pour le suivi scientifique des pêcheries, sont également en cours. Dans le cadre de la CCAMLR, l'UE finance actuellement un projet consacré à la collaboration avec INTERPOL¹¹. Il vise d'une manière générale à améliorer la compréhension du phénomène de pêche INN, renforcer la coopération entre les Parties et INTERPOL et faciliter la mise en œuvre des procédures et enquêtes sur des cas de pêche INN en zone CCAMLR.
- Le projet EEOFISH, mis en œuvre par la Commission de l'océan Indien avec le soutien financier de l'UE contribue au renforcement des capacités de prévention, de dissuasion et d'élimination de la pêche INN en Afrique de l'Est et dans l'océan Indien.
- L'UE a soutenu financièrement un projet de surveillance par satellite de la zone CCAMLR, afin de lutter contre la pêche INN. Le projet, porté entre 2018 et 2019, impliquait la réception d'images provenant de zones de surveillance ciblées, fournies par l'Agence spatiale européenne au centre national de surveillance des pêches (CNSP)¹². D'une manière plus générale, il s'est avéré que ce dispositif se montrait très chronophage, notamment pour déterminer la nature des échos reçus, et distinguer les navires de reflets, icebergs, etc. Les délais de comparaison avec les données VMS collectées par le Secrétariat CCAMLR, trop importants, ne permettaient en outre pas de mettre en place un mécanisme réactif. La rapidité de traitement des données permettrait de répondre à certains biais relevés par cette expérimentation.

¹⁰ Notamment via les projets "Support to SIOFA Scientific Work on key stocks, ecosystems, and data" (2020 - 2023, 250.000 euros) et "Support for Ecosystem Approaches to fisheries conservation and management in SIOFA - SIOFA-SEAs", 2022 - 2024, 124.976 euros).

¹¹ CCAMLR-41/BG/19

¹² CCAMLR-38/BG/06

L'approche proposée dans le cadre de l'Action permettra d'assurer une complémentarité géographique ou thématique ou technique avec les actions précitées et les actions mises en œuvre par des organisations régionales. A titre d'exemple :

- L'action permettra de renforcer la connaissance des populations de légine dans le nord de la zone CCAMLR, sur le secteur Del Cano, en articulation avec les actions entreprises dans le cadre de l'APSOI dans les eaux internationales (complémentarité géographique).
- L'action d'acquisition de connaissances sur les pratiques de pêche INN, qui vise un secteur à cheval entre les ZEE françaises et Sud-africaine, la zone CCAMLR et la zone APSOI, permettra de tester de nouvelles technologies innovantes, et répondre aux points de perfectionnement identifiés lors des précédentes opérations de suivi satellitaire financées par l'UE dans le cadre de la RCTA. L'approche proposée dans le projet consiste à utiliser une approche nouvelle pour détecter les radars embarqués à bord de tout navire, afin de discriminer les navires INN des navires légaux – identifiés grâce à l'AIS et au VMS (complémentarité technique).

Cette action se situe dans un champ d'action différent mais complémentaire des actions menées en partenariat entre INTERPOL et la CCAMLR, ainsi que dans le cadre du projet EEOFISH soutenu par l'UE. L'expérience acquise par le projet pourra ainsi venir alimenter les réflexions sur les moyens de lutte contre la pêche INN menées dans ces différents cadres.

Enfin, sur les composantes en lien avec les Aires Marines Protégées, le présent projet pourra être valorisé dans le cadre des projets APSOI sur la définition d'un cadre d'établissement des AMP. Il pourra également s'articuler avec les démarches de biorégionalisation pélagique subantarctique du secteur Del Cano menés dans le cadre de la CCAMLR. Les actions et résultats du programme PTOM pourront également être valorisés sous la forme de « papiers », documents de travail ou d'information, présentant les apports pertinents du programme dans les cadres APSOI et CCAMLR, en lien avec les délégations françaises. Des actions complémentaires pourraient en outre éventuellement être mises en œuvre par les TAAF en mobilisant les fonds INTERREG VI.

3.6 Matrice indicative du cadre logique

Résultats	Chaine de résultats (a): (maximum 10)	Indicateurs (a): (au moins un indicateur par résultat attendu)	Valeurs de référence (valeurs 2024)	Valeurs cibles (valeurs N+5)	Sources de données	Hypothèses
Impact	Les écosystèmes marins sont préservés et les ressources naturelles sont gérées durablement dans le sud-ouest de l'océan Indien	1. SDG 14.5.1, GBF 2.1 Couverture des zones protégées par rapport aux zones marines	1. 1 695 414 km ² (Réserve naturelle australes + Réserve naturelle Glorieuses)	1. 2 284 194 km ² (100% des ZEE TAAF)	1. Décret de création des réserve ; World Database on Protected Areas (WDPA) disponible: www.protectedplanet.net/	<i>Non applicable</i>
Réalisation 1	1. La gestion des écosystèmes marins et des ressources naturelles est améliorée	1.1. Zones marines faisant l'objet d'une protection, avec le soutien de l'UE (km ²) (GERF 2.8)	1.1. 46 073 km ² (ZEE Glorieuses)	1.1. 634 853 km ² (ensemble des Iles Éparses)	1.1. Bases de données, articles scientifiques/ World Database on Protected Areas (WDPA) disponible: www.protectedplanet.net/ , Système de surveillance de l'action	Il y a une volonté politique de la part des pays de la région de l'océan Indien de s'engager dans la conservation de la biodiversité et des ressources naturelles
Produit 1 lié à la réalisation 1	1.1 La connaissance des écosystèmes et ressources halieutiques associées aux monts sous-marins et pentes externes des îles du canal du Mozambique est améliorée	1.1.1. État de réalisation de l'étude sur les écosystèmes et ressources halieutiques avec le soutien de l'UE	1.1.1. Il n'y a pas de données approfondies sur les écosystèmes et ressources halieutiques associées aux monts sous-marins et pentes externes des îles du canal du Mozambique	1.1.1. Une étude est réalisée et validée	1.1.1. Rapports d'avancement de l'intervention financée par l'UE, Rapports scientifiques et techniques	La réalisation des campagnes d'acquisition de connaissance en mer n'est pas entravée par des aléas climatiques ou l'indisponibilité des moyens à la mer.

Résultats	Chaine de résultats (@): (maximum 10)	Indicateurs (@): (au moins un indicateur par résultat attendu)	Valeurs de référence (valeurs 2024)	Valeurs cibles (valeurs N+5)	Sources de données	Hypothèses
		1.1.2. Proportion des données collectées bancarisées ou en cours de bancarisation dans des bases de données de référence avec le soutien de l'UE	1.1.2. 0%	1.1.2. 100%	1.1.2. Bases de données de référence (lien vers les jeux de données bancarisés), Rapports d'avancement de l'intervention financée par l'UE	
Produit 2 lié à la réalisation 1	1.2 La connaissance des espèces à enjeu de conservation ou de gestion du plateau Del Cano est améliorée.	1.2.1. État de réalisation de l'étude sur les espèces à enjeu de conservation ou de gestion du plateau Del Cano	1.2.1. Il n'y a pas des données approfondies sur les espèces à enjeu de conservation ou de gestion du plateau Del Cano	1.2.1. Une étude est réalisée et validée	1.2.1. Rapports d'avancement de l'intervention financée par l'UE	Les nouvelles méthodes testées pour l'études des espèces halieutiques du plateau Del Cano sont performantes. Les campagnes de terrain pour équipées les animaux migrateurs ne sont pas entravées par des aléas climatiques ou logistiques.
Produit 3 lié à la réalisation 1	1.3 Les effets des changements globaux sur les écosystèmes marins du canal du Mozambique sont mieux caractérisés et suivis	1.3.1. Nombre de réseaux d'observation complétés ou initiés dans les îles Éparses avec le soutien de l'UE. 1.3.2. Nombre de protocoles de suivi des effets des changements globaux produits pour les îles	1.3.1. 0 1.3.2. 0	1.3.1. Au moins 1 réseau d'observation complété ou initié. 1.3.2. Au moins 1 protocole de suivi des effets des	1.3.1. Rapport de mission d'installation/entretien d'instruments d'observation, Rapports d'avancement de l'intervention financée par l'UE 1.3.2. Protocoles de suivi/observation des changements	Les campagnes de terrain pour mettre en place les réseaux d'observation ou de suivi ne sont pas entravées par des aléas climatiques ou logistiques. Les instruments installés sur les îles ou en mer sont fiables et ne sont pas détériorés par des aléas climatiques.

Résultats	Chaine de résultats (@): (maximum 10)	Indicateurs (@): (au moins un indicateur par résultat attendu)	Valeurs de référence (valeurs 2024)	Valeurs cibles (valeurs N+5)	Sources de données	Hypothèses
		Éparses avec le soutien de l'UE. 1.3.3. Proportion des données collectées bancarisées ou en cours de bancarisation dans des bases de données de référence avec le soutien de l'UE.	1.3.3. 0%	changements globaux est produit. 1.3.3. 100% des données pour lesquelles des bases de données de référence existent y sont bancarisées ou en cours de bancarisation.	globaux, Rapports d'avancement de l'intervention financée par l'UE 1.3.3. Bases de données de référence (lien vers les jeux de données bancarisés), rapports, Rapports d'avancement de l'intervention financée par l'UE	
Produit 4 lié à la réalisation 1	1.4 Les activités de pêche illégale, non déclarée et non réglementée en zone Australe à l'échelle du plateau Del Cano sont mieux identifiées	1.4.1. Nombre d'études sur les activités des navires « fantômes » réalisées avec le soutien de l'UE. 1.4.2. Nombre de jours d'acquisition de données satellites innovantes (en complément des services actuels) réalisés avec le soutien de l'UE.	1.4.1. 0 1.4.2. 0	1.4.1. 1 étude 1.4.2. Au moins 180 jours d'acquisition de données satellites innovantes	1.4.1. Rapports d'avancement de l'intervention financée par l'UE 1.4.2. Rapports d'avancement de l'intervention financée par l'UE	La pertinence de l'utilisation de cette nouvelle technologie pour la détection de navires « fantômes » est confirmée et les modalités de son intégration dans la stratégie de surveillance maritime de la zone sont identifiées.
Produit 5 lié à la réalisation 1	1.5 Les échanges d'expertise et collaborations sont renforcés entre gestionnaires et acteurs associés	1.5.1. Nombre de participants aux échanges d'expertises et collaboration réalisés avec le soutien de l'UE (ventilé par type d'organisation).	1.5.1. 0	1.5.1. Au moins 1 participant gestionnaire et 1 participant « acteur associé »	1.5.1. Rapports d'avancement de l'intervention financée par l'UE, compte-rendu des ateliers/réunions techniques	Des collaborations effectives entre les gestionnaires et les acteurs associés ont été initiées, accompagnées ou renforcées

Résultats	Chaine de résultats (@): (maximum 10)	Indicateurs (@): (au moins un indicateur par résultat attendu)	Valeurs de référence (valeurs 2024)	Valeurs cibles (valeurs N+5)	Sources de données	Hypothèses
		1.5.2. Nombre de partenariats établis avec le soutien de l'UE	1.5.2. 0	1.5.2. Au moins 1 partenariat établi pour chacune des zones étudiées (îles Australes et Éparses)	1.5.2. Plan d'action ou feuille de route partagés	
		1.5.3 Nombre de bonnes pratiques et d'enseignements partagés avec le soutien de l'UE	1.5. 3. 0	1.5.3 Au moins 1 bonne pratique ou un enseignement partagé pour chacune des zones étudiées (îles Australes et Éparses)	1.5.3 Rapports d'avancement de l'intervention financée par l'UE	
Produit 6 lié à la réalisation 1	6.1 Les mesures de gestion des espaces et des ressources sont consolidées	6.1.1. Nombre de mesures de gestion des espaces et des ressources consolidées / définies / mises en place avec l'appui de l'UE dans les aires marines protégées (ventilé par zone/secteur)	6.1.1. 0	6.1.1. Au moins 2 (1 par secteur)	6.1.1. Rapports d'avancement de l'intervention financée par l'UE, Règlementation visant la gestion des espaces et ressources	Il y a une bonne collaboration entre les gestionnaires et acteurs associés
		6.1.2 Nombre de contributions régionales identifiées et proposées aux organisations régionales	6.1.2. 0	6.1.2. Au moins 1	6.1.2 Rapports d'avancement de l'intervention financée par l'UE, Publications des organisations régionales	

4 MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

4.1 Convention de financement

Pour mettre en œuvre la présente action, il est envisagé de conclure une convention de financement avec les TAAF.

4.2 Période indicative de mise en œuvre

La période indicative de mise en œuvre opérationnelle de la présente Action, durant laquelle les activités décrites à la section 3 seront réalisées et les contrats et conventions correspondants mis en œuvre, est de 60 mois à compter de la date d'entrée en vigueur de la convention de financement.

La prolongation de la période de mise en œuvre peut être approuvée par l'ordonnateur compétent de la Commission, qui modifiera la présente décision, ainsi que les contrats et les accords concernés.

4.3 Modalités de mise en œuvre

La Commission veillera au respect des règles et procédures pertinentes de l'UE pour l'octroi de financements à des tiers, notamment des procédures de réexamen s'il y a lieu, ainsi qu'à la conformité de l'action avec les mesures restrictives de l'UE.

4.3.1 Gestion indirecte avec une entité chargée de l'exécution

Cette action peut être mise en œuvre en gestion indirecte avec l'Agence française de développement (AFD), qui a été sélectionnée par les services de la Commission sur la base des critères suivants :

- Positionnement stratégique pertinent par rapport aux engagements multilatéraux de l'UE, en particulier par rapport à ses engagements dans l'océan Indien ;
- Complémentarités potentielles avec des projets financés par l'entité dans la région, en cours ou à venir, pour l'atteinte des objectifs ;
- Expérience méthodologique en approche territoriale participative et en conduite du changement ;
- Expérience technique en gestion de projets environnementaux dans le domaine marin.

De par le caractère spécifique de la présente Action, il est prévu qu'elle soit mise en œuvre en gestion indirecte avec AFD conformément à l'article 58, paragraphe 1, point c), du règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 FED applicable en vertu de l'article 17 du règlement (UE) n° 323/2015. Cette mise en œuvre implique uniquement la gestion de la présente Action. Ce mode de mise en œuvre se justifie car l'AFD fait partie des agences européennes habilitées par la Commission européenne à bénéficier de délégations de gestion de fonds européens. Outre le fait que l'AFD satisfait aux différents critères susmentionnés, l'agence justifie d'une solide expérience de partenariat avec les TAAF, dans la mesure où elle est intervenue, en tant qu'organisme délégué, dans la gestion de l'action « Gestion durable du patrimoine naturel régional de Mayotte et des îles Éparses » et de l'action « Restauration des Écosystèmes Insulaires de l'océan Indien » (RECI) financées respectivement dans le cadre du 10^{ème} et 11^{ème} FED régional océan Indien.

Si l'entité envisagée doit être remplacée, les services de la Commission peuvent sélectionner une autre entité de remplacement sur la base des mêmes critères. Si l'entité est remplacée, la décision de la remplacer doit être justifiée.

4.4 Critères d'éligibilité géographique pour les marchés et les subventions

L'éligibilité géographique au regard du lieu d'établissement pour la participation aux procédures de passation de marchés et d'octroi de subventions et au regard de l'origine des fournitures achetées, telle qu'elle est établie dans l'acte de base et énoncée dans les documents contractuels pertinents, est applicable sous réserve des dispositions suivantes.

L'ordonnateur compétent de la Commission peut étendre l'éligibilité géographique sur la base de l'urgence ou de l'indisponibilité des services sur les marchés des pays ou territoires concernés, ou dans d'autres cas dûment

justifiés où l'application des règles d'éligibilité rendrait impossible ou excessivement difficile la réalisation de cette action (article 28, paragraphe 10, du règlement IVCDI - Europe dans le monde).

Pour cette action plurinationale, les personnes physiques ressortissantes des pays et territoires suivants couverts par la présente action et les personnes morales effectivement établies dans ces pays et territoires sont également éligibles : Madagascar, Afrique du Sud, Mozambique.

4.5 Budget indicatif

Composantes budgétaires indicatives	Contribution de l'UE (Montant en EUR)	Contribution indicative des TAAF (montant en EUR)
Modalités de mise en œuvre – cf. section 4.3		
Préservation des écosystèmes marins et gestion durable des ressources naturelles du sud-ouest de l'océan Indien, composé de :		
Gestion indirecte avec une entité chargée de l'exécution – cf. section 4.3.1	3 920 000	200 000
Gestion directe de l'UE Evaluation – cf. section 5.2 (gestion directe UE) Audit – cf. section 5.3 (gestion directe UE)	80 000	
Totaux	4 000 000	200 000

4.6 Structure organisationnelle et responsabilités

Toutes les activités de cette action sont mises en œuvre dans le cadre d'une gestion indirecte avec l'AFD (délégation totale), sauf le(s) audit(s) et évaluation(s) externes, qui demeurent en gestion directe par la Commission européenne. Une convention de délégation sera signée entre la Commission et l'AFD. L'AFD réalisera les tâches d'exécution budgétaire relatives à la gestion de l'action

La mise en œuvre et la gestion quotidienne de l'ensemble des activités de cette action, y inclus la communication, sera confiée aux TAAF, dans le cadre d'une convention signée entre l'AFD et les TAAF. La mise en œuvre des activités sur le territoire des TAAF sera faite par les services opérationnels de cette collectivité et/ou les partenaires à qui elle aura attribué des marchés, des subventions ou avec qui elle aura conclu des conventions. Les TAAF attribueront à ce titre les marchés et éventuels subventions relatifs à la réalisation de l'action, sous le contrôle de l'AFD et en conformité avec les règles et procédures de l'AFD évaluées positivement lors de l'évaluation ex ante des piliers par la Commission Européenne. Les TAAF mobilisent les moyens humains, techniques et financiers budgétisés dans le cadre de cette action (détaillés dans le cadre de la convention entre l'AFD et les TAAF).

L'AFD effectuera un suivi technique et financier des activités du projet.

Un comité de pilotage sera mis en place pour approuver l'orientation générale de l'Action MARIO et superviser sa mise en œuvre. Il se réunira de façon semestrielle et sera composé de :

- Un représentant de l'ordonnateur PTOM océan Indien (TAAF) ;
- Un représentant de la Délégation de l'Union Européenne à Maurice ;
- Un représentant de l'AFD ;
- Autres à définir (par exemple : OFB, partenaires institutionnels étrangers en cas de contribution à l'Action, etc.)

Un comité d'expertise technique et scientifique (appelé « comité technique ») sera également constitué au démarrage de l'action MARIO associant à la fois les personnels techniques référents appartenant aux institutions de mise en œuvre et des experts extérieurs compétents dans les domaines visés par les activités des produits P1-3. Ce comité se réunira de façon collégiale, à l'initiative des TAAF autant que de besoin et au minimum deux fois par an, afin ; 1) de s'assurer du bon déroulement technique des activités (validation des calendriers, validation des options méthodologiques proposées, proposition, au besoin, d'alternatives de mise en œuvre des activités, etc.) ;

2) d'assurer leur cohérence avec l'ensemble des objectifs de l'action MARIO ; 3) d'évaluer la bonne réalisation des activités et l'obtention des résultats prévus et ; 4) de valider les livrables attendus avant leur transmission au Comité de pilotage.

Dans le cadre de sa prérogative d'exécution du budget et afin de préserver les intérêts financiers de l'Union, la Commission peut participer aux structures de gouvernance susmentionnées mises en place pour régir la mise en œuvre de l'action et peut signer ou s'engager dans des déclarations conjointes, dans le but de renforcer la visibilité de l'Union et de sa contribution à la présente action et d'assurer une coordination efficace.

5 MESURE DE PERFORMANCE

5.1 Suivi et rapports

Le suivi technique et financier courant de la mise en œuvre de la présente action est un processus continu et fait partie intégrante des responsabilités du partenaire chargé de la mise en œuvre. À cette fin, le partenaire chargé de la mise en œuvre met en place un système permanent de suivi interne, technique et financier de l'action et élabore régulièrement des rapports d'avancement (au moins annuels) et des rapports finaux. Chaque rapport fournit un compte rendu précis de la mise en œuvre de l'action, des difficultés rencontrées, des changements introduits, ainsi que du degré d'obtention de ses résultats (Produits et réalisations directes) mesurés par les indicateurs correspondants, en utilisant comme référence la matrice du cadre logique.

La Commission peut effectuer d'autres visites de suivi du projet, par l'intermédiaire de son propre personnel et de consultants indépendants directement recrutés par la Commission pour réaliser des contrôles de suivi indépendants (ou recrutés par l'agent compétent engagé par la Commission pour mettre en œuvre ces contrôles).

Rôles et responsabilités en matière de collecte, d'analyse et de suivi des données :

Les TAAF assureront la collecte de l'ensemble des données relatives à la mise en œuvre de l'action et nécessaires à son suivi, notamment les données relatives aux indicateurs du cadre logique. Ce travail sera par le personnel des TAAF. La collecte des données de référence sera assurée par les TAAF au cours du premier semestre de l'action. Au regard des indicateurs retenus dans le cadre logique, cet exercice de collecte des données de référence ne nécessitera pas de réaliser une enquête / étude de référence et n'impliquera pas la mobilisation d'un budget spécifique. La collecte de données nécessaires au suivi de l'action sera effectuée au niveau des TAAF, à travers les différentes activités prévues dans le cadre de l'action ; elle ne dépendra pas d'enquêtes réalisées à d'autres niveaux (enquêtes nationales). L'analyse des données, le suivi des indicateurs ainsi que le reporting seront réalisés en étroite collaboration avec l'AFD, selon les modalités qui seront définies dans la convention signée entre les TAAF et l'AFD.

Les réunions du comité d'expertise technique et scientifique permettront d'impliquer activement les différentes parties prenantes dans l'analyse des données. Les réunions semestrielles du comité de pilotage permettront de partager les informations nécessaires au suivi des données.

5.2 Evaluation

Compte tenu de la nature de l'action, évaluation finale ex post sera réalisée pour la présente action, ou certaines de ses composantes, par l'intermédiaire de consultants indépendants. Elle sera réalisée à des fins de responsabilisation et d'apprentissage à divers niveaux (y compris la révision des politiques), en tenant compte en particulier du fait que cette évaluation pourra contribuer à la capitalisation et la valorisation de certains résultats spécifiques de l'action, notamment au niveau régional.

Les rapports d'évaluation peuvent être communiqués aux partenaires et aux autres principales parties prenantes, en application des bonnes pratiques en matière de communication des évaluations. Le partenaire chargé de la mise en œuvre et la Commission analysent les conclusions et les recommandations des évaluations et, le cas échéant, apportent les adaptations nécessaires.

Un ou plusieurs marchés d'évaluation peuvent être conclus dans le cadre d'une gestion directe par la Commission européenne (procédure du contrat-cadre).

5.3 Audit et vérifications

Sans préjudice des obligations applicables aux marchés conclus pour la mise en œuvre de la présente action, la Commission peut, sur la base d'une évaluation des risques, commander des audits indépendants ou des missions de vérification des dépenses pour un ou plusieurs contrats ou conventions.

6 COMMUNICATION STRATEGIQUE ET DIPLOMATIE PUBLIQUE

Pour le cycle de programmation 2021-2027, une nouvelle approche pour la mise en commun, la programmation et le déploiement des ressources en matière de communication stratégique et de diplomatie publique sera adoptée.

Conformément au document «Communiquer et accroître la visibilité de l'UE –Orientations relatives aux actions extérieures¹³», publié en 2022, la communication et la visibilité de l'UE reste une obligation juridique pour toutes les actions extérieures financées par l'Union, afin de faire connaître le soutien de l'Union européenne à leur travail auprès des publics concernés, notamment en utilisant l'emblème de l'Union et une brève déclaration de financement, sur tous les supports de communication liés aux actions concernées. Cette obligation s'applique de la même manière, que les actions concernées soient mises en œuvre par la Commission, des pays partenaires, des contractants, des bénéficiaires de subventions ou des entités chargées de l'exécution telles que les agences des Nations unies, les institutions financières internationales et les agences des États membres de l'Union.

Cependant, les documents d'action des programmes sectoriels spécifiques ne sont en principe plus tenus de prévoir des activités de communication et de visibilité sur les programmes concernés. Ces ressources seront prévues dans des facilités de coopération établies par des documents d'action de mesures d'accompagnement, permettant aux délégations de planifier et mettre en œuvre des activités de communication stratégique et de diplomatie publique pluriannuelles avec une masse critique suffisante pour être efficaces à l'échelle nationale

Compte tenu du caractère de cette action, des actions de communication spécifiques pourront être mises en œuvre par les TAAF dans le cadre des activités contribuant à l'atteinte de l'objectif spécifique de l'action. Il s'agira notamment de promouvoir des résultats auprès de publics spécialisés et de partenaires stratégiques à l'échelle de la région et par-delà l'océan Indien.

¹³ https://international-partnerships.ec.europa.eu/knowledge-hub/communicating-and-raising-eu-visibility-guidance-external-actions_en